

Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2025-2028 (message culture)
Prise de position sur la consultation

Monsieur le Président de la Confédération,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand intérêt que Bibliosuisse a pris connaissance du rapport pour la procédure de consultation concernant le message culture 2025-2028.

Bibliosuisse salue l'orientation générale du message culture 2025-2028. L'implication des différentes associations culturelles dans le processus d'élaboration du message culture a été très appréciée. Cette démarche a permis à Bibliosuisse de participer à la différenciation des principaux défis pour la culture en tant que « voix des bibliothèques » et de présenter le point de vue des bibliothèques et de leur personnel lors de l'identification des champs d'action.

Nous soutenons le constat, émis à plusieurs reprises, selon lequel la culture est un facteur central de la vie sociale et accroît l'attractivité d'une place économique. Les lieux culturels sont aussi des espaces où les gens peuvent se rencontrer, créer des liens et s'épanouir. Dans ce contexte et à ce stade, il faut d'ores et déjà signaler que les bibliothèques publiques sont souvent les seuls locaux fonctionnant comme lieux de rencontre neutres dans les villes ou les communes, sans obligation de consommation.

Nous tenons à souligner un principe : les nouveaux instruments et priorités d'encouragement nécessitent également les moyens supplémentaires correspondants. L'attente de voir la culture remplir des missions sociales importantes telles que le renforcement de la cohésion sociale, la participation culturelle, l'intégration, la durabilité et la diversité, doit aller de pair avec la volonté politique de financer les nouvelles missions, sans négliger celles qui existent déjà. Le projet mis en consultation ne contient aucune indication sur le financement des nouveaux instruments et priorités d'encouragement.

Dans notre prise de position ci-après, nous nous basons sur le catalogue de questions du projet mis en consultation ; nous prenons d'abord position sur les questions 1 à 3 en résumant et en répartissant les champs d'action. Nous nous exprimons ensuite sur les modifications dans le domaine des aides financières à des réseaux de tiers et dans le cadre de la participation culturelle à la promotion de la lecture.

Défis pour la culture de la Suisse / priorités de la Confédération

La culture comme monde du travail

Nous approuvons les objectifs de la politique culturelle. Si l'égalité des chances est comprise comme une catégorie empirique (outre l'égalité des chances en tant que catégorie normative), il faut non seulement poursuivre les efforts pour une meilleure égalité des sexes dans le secteur culturel, mais aussi garantir l'obtention de données empiriques qui serviront de base à des déclarations concernant l'égalité. Une statistique des bibliothèques fondée sur des bases légales et une logique de financement nationale est une condition *sine qua non* à l'atteinte de ces objectifs. Aux pages 12-13, on constate à juste titre que le niveau de revenu des femmes dans le secteur culturel est inférieur de 17 % à celui des hommes, et que les bibliothèques sont un domaine culturel comptant nettement plus de femmes que d'hommes. Ces déclarations confirment, à notre avis, l'urgence d'une recherche active d'amélioration des revenus et d'une sécurité sociale dans le secteur des bibliothèques.

Nous estimons qu'il est essentiel non seulement d'apprécier le travail bénévole, mais aussi d'assurer un encadrement professionnel des bénévoles. Il convient de réfléchir à la manière de soutenir les organisateurs culturels et les entreprises semi-professionnelles dans l'encadrement des bénévoles. Donner des tâches et des travaux aux bénévoles demande du temps et des ressources humaines. Par ailleurs, le bénévolat ne doit pas être considéré comme un substitut à l'engagement de professionnels formés, en particulier pour la direction d'entreprises culturelles. Une ligne directrice/stratégie correspondante de la part de la Confédération est décisive, l'implication (possible) des communes et des cantons étant insuffisante.

Actualisation de l'encouragement de la culture

Nous approuvons les objectifs définis. Nous souhaiterions toutefois que l'accent soit clairement mis sur l'élaboration de modèles d'encouragement flexibles, axés sur les processus et transdisciplinaires. Les bibliothèques, en particulier, ont connu un changement en raison des évolutions technologiques, du travail transdisciplinaire, mais aussi de la pandémie. Les attributions habituelles ont changé ou sont aujourd'hui massivement complétées par des tâches de mise en valeur différenciées. Et là où la culture et la société civile entretiennent un échange libre et toujours croissant d'idées, de talents et d'offres, les bibliothèques se positionnent dans cet échange comme des lieux ouverts de la démocratie, accessibles à tous les groupes de la population et permettant aux gens de participer à la vie sociale et culturelle. La préservation et la transmission du patrimoine culturel ne sont qu'un aspect de l'éventail des rôles des bibliothèques publiques modernes. En tant que lieux neutres, fiables et gratuits d'accès, les bibliothèques sont également des plates-formes de coopération et de mise en réseau et apportent ainsi une contribution notable dans le domaine de la collaboration transdisciplinaire. Nous pensons que le message culture doit en tenir compte davantage et de manière plus explicite.

Nous saluerions donc un complément à la définition des priorités dans le champ d'action (voir page 23) : La Confédération (Office fédéral de la culture) encourage des projets et des formats de lieux pluridisciplinaires de participation culturelle (bibliothèques, musées, etc.), qui favorisent l'échange axé sur l'intégration et initient de nouveaux segments du public aux institutions culturelles.

Transformation numérique dans la culture

Nous partageons l'avis selon lequel les grands défis de la transformation numérique ne peuvent de plus en plus être relevés que dans le cadre d'une coopération. Les bibliothèques concernées manquent toutefois de ressources fiables, tant pour la numérisation des contenus analogiques que pour la collecte et la conservation de contenus numériques originaux. Compte tenu des nouvelles formes de publication numérique, variées et volatiles, les membres de la section CSBC (Conférence suisse des bibliothèques cantonales) de Bibliosuisse ne sont plus en mesure de remplir entièrement leurs mandats de collection. À moyen terme, d'importantes lacunes sont à craindre dans le patrimoine archivistique ; le risque que des sources numériques importantes ne soient pas transmises aux générations futures augmente. Les membres de Bibliosuisse possèdent de vastes connaissances spécialisées et sont désireux de développer des synergies dans le domaine de l'archivage numérique à long terme. Un financement central de la Confédération est néanmoins indispensable au développement de normes communes et à la mise en place de collectes de documents coopératives et de structures mutualisées, comme le postule le message culturel. Pour renoncer aux solutions isolées et mettre l'accent sur la recherche de synergies, comme le constate le rapport explicatif sur le message culture 2025ss, l'engagement concret de moyens financiers est impératif. Dans le cas contraire, les objectifs définis n'auront probablement pas d'effet durable.

La transmission du patrimoine culturel numérique entraîne des coûts d'infrastructure et d'entretien à long terme nettement plus élevés pour les bibliothèques. Les bibliothèques publiques de petite à moyenne taille, en particulier, doivent combler cette lacune pour remplir correctement leur rôle d'intermédiaires et pouvoir effectivement évaluer en plus la relation entre l'analogique et le numérique.

Dans ce contexte, nous lançons également un appel à la reconnaissance de la mégatendance « connectivité » et des tâches qui en découlent pour les bibliothèques : le principe de la mise en réseau basée sur les infrastructures numériques va progressivement modifier la vie, le travail et le comportement. Les technologies de communication complexes vont différencier les codes socioculturels et engendrer de nouveaux styles de vie et schémas comportementaux. Les bibliothèques publiques et scientifiques, en tant que valeurs complémentaires, apportent une contribution hautement sociétale et culturelle à ces évolutions, par exemple pour la transmission de compétences numériques ou la défense des valeurs démocratiques (liberté d'opinion, accès universel à l'information) ou pour l'apprentissage informel/tout au long de la vie, ainsi que pour la mise à disposition d'un lieu de rencontre neutre et non commercial qui promeut le débat social et la vie démocratique. Ces aspects ne sont pas suffisamment soulignés dans le rapport explicatif.

Une stratégie nationale est globalement la bienvenue en matière de numérisation dans le domaine culturel. Elle offre une aide à l'orientation à long terme et une sécurité de planification financière (le cas échéant en tenant compte de TA-SWISS, de la culture et de la numérisation: Étude sur l'évaluation de l'impact technologique) aux associations culturelles, sur la base des opportunités et des risques identifiés.

La culture, une dimension de la durabilité

Nous soutenons l'exigence d'accorder beaucoup plus d'attention à la durabilité dans toutes ses dimensions, y compris dans la création culturelle. Si la culture doit, d'une part, donner des impulsions claires en faveur d'un changement de mentalité pour un comportement plus durable et, d'autre part, inscrire le développement durable à son agenda, il ne faut que s'en féliciter. Une telle pondération de la durabilité se traduira toutefois aussi par des coûts plus élevés.

Nous pensons que le développement durable nécessite une approche systémique. Se limiter à la durabilité écologique, par exemple, n'est pas efficace et doit être adapté dans le message afin de parvenir à une définition toujours cohérente du développement durable. Nous nous rallions ici à l'avis du réseau « Sustainable Development Solutions Network » (SDSN).

Pour ce qui est de la cohésion sociale et de la promotion de la diversité culturelle, nous regrettons l'absence de considération des bibliothèques. Si l'on perçoit effectivement la politique culturelle comme une politique sociale qui s'adresse à l'ensemble de la population et à sa cohabitation, les bibliothèques et leur rôle central dans le renforcement de la participation culturelle et la promotion de la diversité culturelle ne sauraient être oubliés. En tant qu'institutions culturelles et éducatives ouvertes à tous, les bibliothèques contribuent directement à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2030 et le font rien que dans leur travail quotidien, en garantissant l'accès à l'information pour tous et en fournissant ainsi la base d'une réalité durable. En outre, les bibliothèques sont des plaques tournantes pour l'information et l'échange sur les objectifs de développement durable : qu'il s'agisse d'animations de lecture multilingues pour les familles, de tutoriels informatiques intergénérationnels, de recommandations et de groupes de lecture actuels ou d'expositions d'initiatives locales, les bibliothèques contribuent à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) sous d'innombrables formes.

La qualité des bibliothèques en tant que lieux de partage n'est pas suffisamment mise en valeur.

Le lien n'est pas suffisamment fait avec les stratégies globales de la Confédération « Stratégie pour le développement durable 2030 » et « Stratégie Suisse numérique ». Nous espérons ici un complément correspondant.

La gouvernance dans le domaine culturel

Si l'on attribue aux institutions de mémoire la mission de réfléchir à la tension entre le patrimoine ancien, récent et contemporain, et de permettre au plus grand nombre d'accéder au patrimoine culturel, des moyens financiers suffisants doivent être mis à disposition à cet effet.

Le travail de médiation, par lequel les institutions de mémoire servent à l'échange social, est de plus en plus complexe. Ses outils sont fortement marqués par l'évolution rapide de la numérisation et nécessitent un développement constant des compétences vers l'intérieur. En tant que lieux de rencontre, les institutions de mémoire doivent sans cesse s'ouvrir à leur public de manière nouvelle et orientée vers les groupes cibles si elles veulent accomplir les tâches susmentionnées.

Gouvernance dans le domaine culturel

Nous saluons le renforcement de la coopération et de la coordination entre les acteurs étatiques. Dans le domaine des bibliothèques, la politique financière fédérale entraîne régulièrement des pertes d'efficacité et, par exemple, des divergences de vues importantes sur l'équipement (locaux, personnel, fonds) des bibliothèques publiques. En conséquence, l'allocation des moyens financiers fluctue également.

L'amélioration significative de la conduite de la politique culturelle avec l'implication de toutes les parties prenantes et acteurs étatiques concernés est hautement souhaitable.

En ce qui concerne la promotion de la lecture, nous partageons la position de la Fondation Bibliomedia : il nous semble à nous aussi indispensable que la Confédération assume à l'avenir une plus grande responsabilité et oblige tous les cantons à s'engager activement de la même manière pour l'acquisition nécessaire des compétences de base.

Compte tenu de la complexité grandissante de la société et de l'interdépendance croissante des domaines thématiques/d'activité, le besoin de collaboration ciblée avec d'autres domaines politiques revêt une importance particulière pour les bibliothèques : leurs fonctions en tant que partenaires de formation informels se différencient de plus en plus. En tant qu'actrices de la transformation numérique, les bibliothèques se rapprochent des thèmes de l'Office fédéral de la communication ; la promotion de la lecture, tâche essentielle des bibliothèques publiques, concerne également les politiques sectorielles du social et de la migration. Les associations culturelles doivent être traitées de manière beaucoup plus individuelle en matière de coopération avec d'autres politiques sectorielles ; parler d'acteurs culturels de manière générale n'est d'ailleurs pas à la hauteur de la diversité des tâches et du personnel dans le domaine culturel.

Si, comme l'indique le rapport explicatif, des données statistiques suffisantes sont indispensables pour orienter la politique en se basant sur des données objectives – et nous soutenons pleinement cette affirmation –, la statistique annuelle des bibliothèques doit elle aussi avoir une base légale et être intégrée d'urgence à la logique de financement nationale.

C'est le seul moyen d'atteindre la perspective nationale visée pour la conduite de la politique culturelle et de sensibiliser tous les acteurs étatiques au rôle des bibliothèques en tant que lieux pluridisciplinaires de la participation culturelle. La statistique nationale des bibliothèques est un élément évident et indispensable des statistiques portant sur l'éducation, les sciences et la culture en Suisse. Il convient de souligner les intérêts communs des bibliothèques, de Bibliosuisse et de la Confédération : les institutions utilisent la statistique pour leurs développements stratégiques et leur visibilité individuelle ; pour l'association, elle est une base nécessaire pour garantir la visibilité de toutes les bibliothèques dans l'espace public et pour développer ensemble des stratégies ; pour la Confédération, elle fournit du matériel pertinent pour suivre l'évolution du paysage culturel et pour assurer une gouvernance responsable.

Remarques sur le chiffre 5 Mesures d'encouragement

5.3.1 Musées et collections (pages 57 – 58, page 93)

La mise en œuvre d'une « Stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse » doit être saluée. Cet engagement est essentiel pour que la préservation future du patrimoine culturel soit abordée de manière globale et interdisciplinaire, afin qu'aucun élément important n'échappe à l'attention des pouvoirs publics et qu'une approche équilibrée soit adoptée. Étant donné que l'élaboration et la transmission du projet de message culture 2025-2028 à l'Assemblée fédérale auront lieu avant l'adoption de la stratégie, le projet mis en consultation renvoie de manière générale à la perspective de ce futur document de référence. Cela est compréhensible mais, à l'instar de l'association faîtière des institutions culturelles suisses CULTURA, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible de synchroniser les deux procédures.

Le projet de message culture soumis à consultation a suscité des irritations considérables concernant le futur financement des « réseaux de tiers ». À la page 58, il est expliqué que l'allocation des contributions d'exploitation aux réseaux de tiers reposera désormais sur la future « Stratégie nationale pour le patrimoine culturel de la Suisse », par des mises au concours publiques appliquant des critères de contenu, et que tous les réseaux du domaine du patrimoine culturel pourront être pris en compte. En revanche, au point 7.2.2 Plafond de dépenses pour les aides financières de l'OFC, il est indiqué à la page 94 que les sept réseaux de tiers du domaine du patrimoine culturel définis jusqu'à présent dans une ordonnance du DFI reçoivent une contribution d'exploitation.

Ainsi, le projet mis en consultation prévoit un tout autre mode d'octroi inédit des aides financières que le message culturel actuel. Rien qu'au vu du décalage entre l'adoption de la stratégie nationale et la période du message culturel 2025-2028, cette situation provoque également une grande incertitude chez Bibliosuisse. Nos projets s'inscrivent dans la durée, servent à remplir notre engagement de représentation des intérêts des bibliothèques, des centres d'information et de documentation et nécessitent un transfert continu des connaissances avec nos membres. La modification de la pratique d'attribution limiterait massivement notre activité, et surtout notre sécurité de planification. Elle bloquerait aussi sans doute complètement la réalisation de certaines offres ou prestations extrêmement importantes pour les membres. Dans tous les cas, une modification de l'encouragement, pour autant qu'elle soit suffisamment justifiée, prend nettement plus de temps. La procédure prévue d'une réorientation et d'un changement de système simultanés est dénuée de tout sens des réalités et entraîne pour toutes les institutions concernées, outre l'incertitude décrite ci-dessus, un surcroît de travail considérable difficilement supportable financièrement. Il va de soi que le choix de toute procédure ne doit pas exclure une vérification régulière de l'adéquation des subventions accordées. Nous pensons néanmoins que celle-ci devrait s'inscrire dans le cadre d'une évaluation globale du soutien apporté à ce secteur, comme c'est le cas pour d'autres domaines de soutien de l'Office fédéral de la culture.

Nous constatons également que deux nouveaux réseaux viendront s'ajouter au cercle des bénéficiaires, sans augmentation des moyens, ce qui aurait pour conséquence logique une réduction des contributions pour les réseaux déjà soutenus, dans la mesure où les conditions d'attribution restent les mêmes.

Sans remettre fondamentalement en question la pertinence des nouveaux ajouts potentiels, nous notons un certain déséquilibre, en tant qu'association nationale comptant près de 2500 membres, un large éventail de formations continues, des colloques et des prestations spécifiques aux bibliothèques, un engagement international et la grande importance de nos institutions membres pour la culture et la société.

Nous sommes également étonnés que l'annonce d'un élargissement du cercle des bénéficiaires soit en contradiction avec la procédure annoncée d'attribution dans le cadre d'une procédure de sélection.

C'est pourquoi nous demandons à renoncer à la modification de la pratique d'attribution et de procéder plutôt à une évaluation globale de l'encouragement dans ce domaine, sur la base de la future stratégie nationale pour le patrimoine culturel. En attendant les résultats de cette évaluation, tout élargissement éventuel du cercle des bénéficiaires devrait être suspendu.

5.5.1 Participation culturelle et culture amateur, promotion de la lecture (pages 72 – 76)

Bibliosuisse approuve sans réserve la mesure d'encouragement « promotion de la lecture » mentionnée explicitement dans le projet mis en consultation.

Nous constatons toutefois avec étonnement que les bibliothèques publiques ne sont jamais mentionnées. Les bibliothèques apportent non seulement une contribution essentielle à la promotion de la lecture par la mise à disposition des supports, mais elles soutiennent aussi activement le processus d'apprentissage de la lecture et l'apprentissage linguistique par le biais d'offres, de projets et de manifestations variés. La promotion de la lecture n'est pas une notion qui se limite à l'enfance et à l'adolescence. Les bibliothèques jouent un rôle majeur dans l'organisation des lectures et donc aussi dans la promotion des autrices et auteurs suisses.

Bibliosuisse joue un rôle de premier plan en soutenant les institutions et leur personnel par le biais de formations continues ou de publications spécialisées. Les bibliothèques sont indispensables à une promotion de la lecture réussie. Bibliosuisse fait le lien essentiel entre ses membres (les bibliothèques et leur personnel) et les partenaires de coopération (par exemple les jardins d'enfants et les écoles) dans le domaine de la promotion de la lecture.

Depuis 2018, Bibliosuisse convainc par la mise en réseau réussie d'actrices et acteurs nationaux et internationaux pour la promotion de la lecture : sur mandat de l'Office fédéral de la culture, l'association est déjà en train d'organiser la troisième Conférence de promotion de la lecture, qui aura lieu en janvier 2024 (cf. Organisation de conférences nationales sur l'innovation et la mise en réseau dans le domaine de la promotion de la lecture).

L'étude des questions et des évolutions dans le domaine de la promotion de la lecture fait partie des tâches centrales de l'association, car les bibliothèques publiques comptent parmi les principaux acteurs dans ce domaine, avec les établissements de formation formelle.

Au sens de l'ordonnance du DFI du 5 juillet 2016 relative au régime de promotion de la lecture, il est à noter que : l'association permet à plus de 1000 membres (bibliothèques publiques et leur personnel) de promouvoir la lecture en tant qu'aptitude culturelle et le plaisir de lire ; d'encourager l'accès aux livres et à la culture écrite, en particulier pour les enfants et les jeunes, de contribuer au développement et à l'échange des connaissances, à la mise en réseau et à la coordination des acteurs de la promotion de la lecture.

Nous serions extrêmement heureux que Bibliosuisse soit intégrée au cercle des bénéficiaires des organisations et institutions actives dans toute la Suisse, en reconnaissance de sa fonction de coordination nationale pour la promotion de la lecture par et dans les bibliothèques. En collaboration avec les organisations déjà reconnues, avec lesquelles Bibliosuisse souhaite développer son partenariat et dont le soutien financier ne doit pas être remis en question, il convient de développer une stratégie contraignante de promotion de la lecture capable de s'adresser à tous les groupes de population concernés.

Nous soutenons pleinement la mesure « Soutien à la transformation numérique des organisations de promotion de la lecture » prévue pour la période de financement 2025-2028.

Modification de la loi sur la Bibliothèque nationale

Nous soutenons sans réserve la modification proposée de la loi sur la Bibliothèque nationale. Nous interprétons l'introduction d'un dépôt légal des contenus numériques comme une mesure pertinente et nécessaire pour éviter les lacunes d'archivage chez les Helvetica numériques. Dans la perspective de cette nouvelle réglementation, la collaboration entre la Bibliothèque nationale et les membres de la Conférence suisse des bibliothèques cantonales pourrait être judicieuse.

Conclusion

Une augmentation du budget culturel d'au moins 2,5 % (au lieu de la croissance nominale prévue de 1,2 %) nous semble indispensable, ne serait-ce que pour compenser le renchérissement effectif. Il est impossible d'accomplir les nombreuses tâches supplémentaires sans les moyens supplémentaires correspondants.

Nous vous remercions d'avoir pris connaissance de notre position.

Meilleures salutations,



Amélie Vallotton Preisig,
Présidente de Bibliosuisse



Heike Ehrlicher,
Directrice de Bibliosuisse